N° 23.03.22.01



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023

Date de convocation du Conseil : 16 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 29 mars 2023

Présidente: Mme Laurence FAUTRA. Maire

Secrétaire: Mme Martine PENARD

Présents: Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés: Mme ZARTARIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), M. MANSERI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. SCHROLL), Mme COCCO (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS)

Absents: M. ABRIAL, M. NAAMANE

Objet: Budget principal de la Commune – Budget primitif 2023

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

VU la délibération n° 23.02.02.01 du Conseil municipal en date du 02 février 2023 portant Débat d'orientations budgétaires,

VU la nomenclature M14.

VU la maquette budgétaire, annexée à la présente,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 13 mars 2023,

CONSIDERANT que le vote du budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion publique locale et qu'il traduit le projet politique porté par l'équipe municipale,

CONSIDERANT qu'une présentation a été faite au Conseil municipal, précisant le contenu du budget pour l'exercice 2023 ainsi que la maquette budgétaire annexée au présent rapport,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de

• ADOPTER le budget primitif 2023 pour le budget principal qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 45 086 241,00 €, soit :

37 390 592,00 € pour la section de fonctionnement,

Εt

7 695 649,00 € pour la section d'investissement,

 AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M.
	DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M.
	MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD, M.
	DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI (par procuration), Mme
	LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme
	PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M.
	VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M.
	THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration),
CONTRE	4 - M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme
	CREDOZ,
ABSTENTION	1 - M. PAQUIER

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.